

Bilan de compétences (24 heures)

Périmètre, rappel et objectif du bilan de compétences ?

Les articles L.6313-4 et R.6313.-4 et suivants du Code du travail disposent : « Les bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

Ainsi le bilan de compétences a pour but de dessiner le profil du bénéficiaire sur le plan professionnel afin de mieux connaître ses atouts.

Le bilan de compétences est une démarche individuelle. Il tient compte de la singularité de chaque personne.

La démarche du bilan de compétences a pour objectif de permettre à des personnes adultes, salariés ou à la recherche d'un travail, de faire le point sur leurs compétences, de mieux les connaître, et de construire à partir de cette démarche un projet personnel et/ou professionnel. Le respect des étapes et la mobilisation des moyens sont nécessaires à sa réalisation.

Durée et format :

24h, en séances de 1 à 2h env. sur une période de 1.5 à 3 mois

partiellement ou totalement à distance,

dans un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges.

Estimation : 14h en séance avec le consultant et 10h de travail personnel (1 à 2h entre les séances). Entre chaque séance, les participants réalisent des travaux écrits qui sont retravaillés avec l'animateur à l'atelier suivant. Ce travail d'écriture personnel régulier entre les séances est absolument nécessaire pour le bon déroulement du bilan de compétences.

Les modalités relatives au déroulement du bilan de compétences auront été définies conjointement durant l'entretien préalable, c'est-à-dire avant le démarrage du bilan et en amont de la phase d'inscription.

Profils des bénéficiaires

- Salariés (actifs en poste, secteur privé ou secteur public)
 - Indépendants (consultants, freelances), chefs d'entreprise, libéraux
 - En recherche d'emploi
 - Agé de 18 ans ou plus, bénéficiant d'une 1ere expérience professionnelle d'au moins 2 ans
- ... Qui s'interroge ou souhaite réinterroger la suite de sa carrière.

Résultats attendus

Le document de synthèse est remis et commenté au bénéficiaire du bilan au cours de la dernière séance

Objectifs pédagogiques

Explorer et valoriser vos compétences professionnelles et personnelles (susceptibles d'être investies dans des situations professionnelles déterminées)

- Analyser et évaluer vos connaissances, savoir-faire et aptitudes, professionnelles et personnelles, vos motivations
- Repérer les éléments de votre expérience, transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Déceler chez vous les ressources, atouts et potentialités inexploitées
- Définir votre projet professionnel, en tenant compte si nécessaire, des besoins socio-économiques de votre territoire d'activité et de votre bassin de vie.

ComMonBrasDroit, EI | Numéro SIRET : 538 633 439 00020

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 11922679292, auprès du préfet de la région Ile de France

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation, bilans de compétences.

Contact : Audrey Le Lamer, audrey.lelamer@commonbrasdroit.fr, 06 82 01 20 87

Contenu de la formation

• Phase préliminaire (4h) : Analyse de la demande

Entretien(s) face à face et travail personnel en autonomie, restitué à la séance suivante

- Définition et analyse des objectifs
- Confirmation de l'engagement dans la démarche
- Définition conjointe du format le plus adapté à la situation et aux besoins ; des modalités de déroulement

• Phase d'investigation (14h) : construction et pertinence du projet professionnel

Entretiens face à face et travail personnel en autonomie, restitué à la séance suivante

- Construction d'un projet professionnel
- Validation de la pertinence et de l'adéquation du projet
- Elaboration d'une ou des alternatives (formation, projet de validation des acquis de l'expérience...)
- Elaboration d'une synthèse intermédiaire

• Phase de conclusion (6h) : présentation du document de synthèse

Entretiens face à face et travail personnel en autonomie, restitué à la séance suivante

- Analyse des compétences professionnelles et personnelles ;
- Construction d'un plan d'action en lien avec le projet personnel : définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ;
- Identification des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- Identification des principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du professionnel (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences).
- Corédaction et de la synthèse

• Suivi 3 à 6 mois (1h), entretien en face à face

- Mise en place du plan d'action
- Quelles évolutions ?
- Atteinte des objectifs

Outils proposés et méthodes utilisées durant ces phases :

- Tests psychométriques « Connaissance de soi », portefeuille de compétences, recherches métiers, Outils d'aide à la prise de décision....
- Techniques d'approche centrée sur la personne (Carls Rogers), et techniques d'entretien d'explicitation (Pierre Wermech)
- Le document de synthèse reprendra les résultats détaillés de votre bilan, vous permettant ainsi d'avoir une vision claire de votre projet : le bénéficiaire en est le seul destinataire. La communication à un tiers ne peut pas être faite sans l'accord du bénéficiaire.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Audrey LE LAMER bénéficie d'une expérience de plus de 20 ans (salariée pendant 10 ans puis freelance) dans le secteur de la formation professionnelle, où elle a développé une réelle expertise sur tous les aspects périphériques à l'animation de formation (relation clients, commercial, administratif, règlementaire, ingénierie pédagogique...). Dans ce cadre, elle a eu l'occasion d'accompagner et informer de nombreux bénéficiaires dans leurs choix et parcours professionnels.

ComMonBrasDroit, EI | Numéro SIRET : 538 633 439 00020

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 11922679292, auprès du préfet de la région Ile de France

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation, bilans de compétences.

Contact : Audrey Le Lamer, audrey.lelamer@commonbrasdroit.fr, 06 82 01 20 87

Basée dans le sud parisien depuis toujours elle connaît particulièrement bien les dispositifs de formation professionnelle, mais aussi les caractéristiques socio-économiques du territoire, les secteurs clés qui recrutent, le monde de l'entreprise...

En 2023, elle formalise cette compétence acquise sur le terrain en se formant et en décrochant la certification professionnelle « **CP FFP Pratique du Bilan de compétences** ». Elle dispose depuis 2023 la double Habilitation tests Central Test.

Moyens pédagogiques et techniques

- Dans le cas de séance en présentiel, un lieu sera convenu entre les parties, permettant de respecter la confidentialité.
- Dans le cas de séance en visio : un lien web (zoom, Teams ou Gmeet) vous sera adressé quelques jours avant la formation. Il vous permettra de vous connecter à la classe virtuelle. Aussi, il revient au bénéficiaire de s'assurer qu'il dispose des moyens techniques nécessaires au bon déroulement de la formation (connexion internet, ordinateur équipé d'un micro et d'une caméra)
- Mise à disposition d'un lien extranet personnel permettant au bénéficiaire d'accéder à tout moment aux ressources administratives (émargement, contrat...) et pédagogiques (quiz, outils, sources documentaires...) liées à son bilan.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Emargement, Questionnaires en ligne, Dossier de synthèse

Modalités et délais d'accès

Conditions de réalisation du bilan : en dehors du temps de travail (Le salarié n'est pas tenu d'en informer son employeur) ou sur le temps de travail (avec l'accord de l'employeur) ou partiellement sur le temps de travail (après négociation avec l'employeur)

À la suite de l'entretien préalable, l'organisme adresse au bénéficiaire une convention ou un contrat de formation formalisant l'ensemble des éléments constitutifs du bilan, dont le tarif convenu et la date prévue de démarrage de l'action. La signature de ce document par le bénéficiaire vaut acceptation des conditions. Un délai légal de rétractation sera respecté entre la contractualisation et le démarrage effectif.

Points forts de notre accompagnement

Votre consultante est votre interlocutrice dédiée : dynamique et compétente, elle saura vous guider durant toutes les phases de votre bilan, en faisant preuve d'écoute et d'adaptabilité pour vous accompagner dans la prise de conscience de vos potentiels.

Jusqu'à présent elle a notamment accompagné des bilans menant à une création d'entreprise, une évolution professionnelle sur un poste de direction. Elle a également accompagné des personnes dans leur « nouveau départ » après un burn-out.

Tarif : 2.000€ HT (soit 2.400€ TTC). Ce tarif englobe la totalité des phases de la prestation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous nous engageons à prendre en considération vos besoins spécifiques afin de vous permettre de bénéficier de la prestation dans les meilleures conditions. Il vous suffit de nous faire part de votre situation dès notre première prise de contact et ce afin de traiter votre demande en mettant en place des solutions adaptées, ou de vous réorienter vers l'un de nos partenaires experts. (pour toute question : contactez notre référent handicap par téléphone ou email : audrey.lelamer@commonbrasdroit.fr)

Date de mise à jour de ce document : Avril 2024

ComMonBrasDroit, EI | Numéro SIRET : 538 633 439 00020

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 11922679292, auprès du préfet de la région Ile de France

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation, bilans de compétences.

Contact : Audrey Le Lamer, audrey.lelamer@commonbrasdroit.fr, 06 82 01 20 87